

**Examen 11 : marchandises transportées (branche 7)
socles de compétences connaissances professionnelles**

1. Généralités - introduction à l'assurance transport

1	Etre capable d'indiquer les composantes de l'assurance transport et comment elles se subdivisent en branche.
2	Démontrer l'intérêt assuré en assurance transport en fonction de l'assurance de marchandises (incoterms).
3	Pouvoir expliquer les différents types de transferts de risques et de propriété.
4	Qu'entend-on par transport multimodal et quelles sont les législations applicables ?
5	Savoir ce que signifient un certain nombre de notions relevant du jargon de l'assurance.
6	Pouvoir indiquer quels sont les documents les plus utilisés et ce qu'ils règlent.
7	Distinction entre les rôles des différents acteurs du monde du transport : transporteur, commissionnaire transporteur, commissionnaire expéditeur, agent des douanes, NVOCC...

2. Assurance de choses: transport pour compte propre

8	Expliquer les différences entre les polices suivantes : police facultative/d'abonnement/de base.
9	Expliquer les différences entre les polices suivantes : stock&transit/exposition/police annuelle forfaitaire.
10	Pouvoir indiquer les paramètres d'évaluation des risques.
11	Pouvoir décrire les possibilités de prévention et les illustrer d'exemples.
12	La police d'Anvers :pouvoir expliquer les 3 articles de la description de la couverture.
13	Pouvoir expliquer brièvement ce que sont les risques de guerre et les risques de grève.
14	Pouvoir expliquer brièvement les Institute Cargo Clauses A, B et C.

3. Assurance de responsabilité: transport pour compte de tiers

15	Pouvoir expliquer ce qu'est le transport pour compte de tiers, ce que sont un contrat de transport et une lettre de voiture.
----	--

16	Pouvoir préciser quelles sont les parties qui interviennent dans le contrat.
17	Pouvoir expliquer les principes de la convention CMR.
18	Pouvoir indiquer et expliquer les principaux articles de la CMR, et démontrer l'importance de la CMR.
19	Pouvoir expliquer et commenter une police d'assurance CMR.
18	Transport exceptionnel : pouvoir expliquer la législation spécifique relative aux accompagnateurs (loi Tobback).
19	ADR : pouvoir expliquer la législation en la matière.
4. RC véhicules automoteurs	
20	Pouvoir expliquer la base de la RC et indiquer pour qui elle s'applique.
21	Commenter un certain nombre de notions, telles que voie publique, mode de détermination de la responsabilité, etc.
22	Savoir fournir des explications et des réponses à un certain nombre de questions concernant principalement l'intervention de l'entreprise d'assurances.
5. Règlement des sinistres en cas de transport de marchandises	
23	Pouvoir expliquer les procédures et les formalités lors de la fixation des dommages.
24	Pouvoir expliquer le rôle de l'expert et le déroulement de l'expertise.
25	Savoir quels documents sont nécessaires pour le règlement des sinistres.
26	Pouvoir expliquer la différence entre avarie particulière et avarie commune.
27	Connaître les procédures en cas de recours des assureurs subrogés contre le(s) transporteur(s) responsable(s).
28	Savoir comment les dommages sont réglés en cas de transport multimodal.
29	Quels sont les délais de prescription par type de transport suivant la législation en vigueur ?